

LES INSTANCES

Référence : règlement intérieur

Prépare et exécute

PRÉSIDENT

Organe exécutif : prépare et exécute les délibérations du conseil

CONSEIL EXÉCUTIF

Président + 15 Vice-présidents délégués :
élus à qui le président a délégué une partie de ses fonctions

6 COMMISSIONS PERMANENTES THÉMATIQUES

Finances et moyens généraux

Cadre de vie

Aménagement du territoire

Attractivité du territoire

Politique éducative et de la ville

Ruralités

Elles examinent les dossiers soumis au conseil.

Tous les élus communautaires et communaux peuvent y participer.

Chaque conseiller communautaire est membre titulaire d'une commission.

Décide

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

92 élus communautaires

BUREAU

37 élus communautaires

Prend des décisions par délégation du conseil

CONFÉRENCE DES MAIRES

56 maires

Consultative

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

60 membres de la société civile

Consultatif